



RECOMMANDATION ADOPTÉE

POINT 11. RAPPORT DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- 1) Que la FNEEQ-CSN invite ses syndicats locaux et l'ensemble de la société civile à mener, de manière démocratique, autonome et publique, une réflexion éthique et critique sur le recours à l'intelligence artificielle (IA) en éducation et en enseignement supérieur.
- 2) Que la FNEEQ-CSN revendique un forum national sur l'IA qui soit indépendant des intérêts commerciaux et dénonce la mainmise des développeurs et de leurs intérêts dans les consultations publiques au sujet de l'IA.
- 3) Que la FNEEQ-CSN revendique un véritable moratoire sur le développement des SIA afin d'en permettre un encadrement international, national et local préalable à l'implantation de l'IA. Que cet encadrement, issu d'une délibération démocratique, vise particulièrement :
 - a) la protection des renseignements personnels des utilisatrices et utilisateurs et des droits d'autrices et auteurs ;
 - b) la transparence des technologies informatiques et la redevabilité des propriétaires de celles-ci ;
 - c) le contrôle collectif et démocratique des SIA, notamment afin d'éliminer la discrimination algorithmique ;
 - d) la prise en charge de ces technologies par des OBNL et/ou le recours aux logiciels libres.
- 4) Que la FNEEQ-CSN et ses syndicats affiliés s'opposent à toute utilisation des SIA visant à remplacer l'humain dans des contextes de relation d'aide ou de relation pédagogique, particulièrement :
 - a) lorsque les données des élèves ou du personnel sont utilisées ;

- b) lorsque les enjeux éthiques sont compromis ;
 - c) lorsque les actes posés s'apparentent à ceux qui sont réservés aux membres d'un ordre professionnel, ou assujettis à un permis ou brevet particulier.
- 5) Que la FNEEQ-CSN et ses syndicats affiliés s'opposent à toute utilisation de l'IA visant à remplacer le travail humain pour des raisons de pénurie de personnel ou de supposé manque de ressources financières.
 - 6) Que la FNEEQ-CSN et ses syndicats affiliés s'opposent à toute utilisation de l'IA aux fins de recrutement des personnels, élèves, étudiantes ou étudiants, ou d'évaluation des personnels.
 - 7) Que la FNEEQ-CSN et ses syndicats affiliés revendiquent, notamment dans le cadre des négociations collectives, qu'aucune technologie faisant appel à l'IA ne soit implantée sans l'accord des syndicats et que, le cas échéant, son utilisation soit supervisée par un comité paritaire auquel participeraient des enseignantes et des enseignants.
 - 8) Que la FNEEQ-CSN rejette l'imposition de l'IA en éducation, autant pour les enseignantes et les enseignants que pour les élèves et les étudiant-es, et défende le principe d'une utilisation optionnelle de celle-ci en tout respect de la liberté académique et de l'autonomie professionnelle individuelle et collective.
 - 9) Que la FNEEQ-CSN s'engage dans une réflexion visant à proposer un nouveau modèle d'éducation et d'enseignement supérieur correspondant à ses valeurs sur la base de ses positions historiques et des réflexions du présent rapport.
 - 10) Que la FNEEQ-CSN revendique auprès des employeurs et du gouvernement le droit effectif à la déconnexion numérique pour les enseignantes et les enseignants.

(6 mai 2023)